

MODE D'EMPLOI :

Afficher une copie de l'étiquette dans la zone de traitement. Ce produit est destiné à protéger le bois contre la décomposition et la moisissure. Ne pas le diluer.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser ce produit dans des conditions pouvant mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Prendre connaissance des dispositions législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

Les cuves de trempage et les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement.

Stocker le bois d'œuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à en empêcher les rejets dans l'environnement.

NE PAS exposer le bois traité à la pluie immédiatement après son traitement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

Pour traiter des pièces de menuiserie en bois, en particulier des cadres de fenêtres et de portes ou des pièces de menuiserie décoratives extérieures non structurales, qui ne se trouvent pas en contact avec le sol. À ne pas utiliser sur les pièces de bois qui peuvent entrer en contact avec des aliments pour la consommation humaine ou animale, ou avec l'eau potable. Usiner, coller et poncer le bois tel que désiré avant le traitement. Ne pas appliquer sur du bois déjà fini ou teint. Le bois doit être propre et sec. Appliquer à température supérieure à 4 °C mais inférieure à 25 °C. Il peut être nécessaire d'installer un système de ventilation spécialisé pour éliminer les vapeurs de solvant durant le traitement, le mélange ou le séchage.

Méthodes d'application du produit :

1. Système sous vide double (systèmes fermés). Le bois doit être sec au toucher à la sortie la chambre de traitement. On doit viser un taux d'application volumétrique de 60g/m³ de propiconazole. Le bois doit être sec au toucher lorsqu'il est retiré de la case de traitement. Utiliser un horaire de traitement qui atteint une distribution adéquate de propiconazole afin de satisfaire aux normes du marché ou aux spécifications du client.
2. Trempage groupé ou autres méthodes de traitement par immersion utilisant une technique automatisée (minimum: 3 minutes de traitement). On doit viser un taux d'application superficiel de 0,12/m² de propiconazole.
3. Application par remplissage, au rouleau ou par arrosage utilisant une technique

DRYVAC®1010

**PRODUIT DE PRÉSERVATION DU BOIS
HYDROFUGE
USAGE INDUSTRIEL**

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF: Propiconazole :0,5

% LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



**ATTENTION - POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Avertissement : peut contenir l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION : 24246
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18.9L à 15000L

EVERDRY FOREST PRODUCTS LTD
PO BOX 1174
Guelph ON N1H 6N3
(905) 842 6411

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

AFFICHER UNE COPIE DE L'ÉTIQUETTE DANS LA ZONE DE TRAVAIL.

Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Peut causer une irritation oculaire et cutanée. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

- Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du concentré, du mélange et du chargement du produit, et pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation.
- Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH si les lieux ne sont pas bien aérés ou si les degrés d'exposition par voie aérienne, mesurés par échantillonnage de l'air, dépassent les limites d'exposition professionnelle.
- Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH lors des activités de nettoyage, d'entretien et de réparation si ces travaux sont effectués sur le matériel d'application ou avec celui-ci, ou si de la matière en suspension dans l'air (poudre, brouillard de pulvérisation, etc.) peut être produite lorsque des activités sont effectuées dans la zone traitée.
- Porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH pour ouvrir les portes d'un autoclave sous pression.
- Lors de l'empilage de bois fraîchement traité, de la manipulation de bois traité n'ayant pas complètement séché ou s'il y a possibilité de contact avec la solution de traitement en effectuant d'autres activités dans la scierie, porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.
- Pendant le travail dans la zone d'application, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Porter des lunettes de protection ou un écran facial s'il y a possibilité d'éclaboussures.
- Une fois le produit séché, le bois traité peut être manipulé avec des gants en coton ou en cuir.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller à la toilette. Changer de vêtements tous les jours. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique. Ne pas utiliser ni entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison. Nettoyer soigneusement l'équipement contaminé avant de faire des réparations par soudage.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés

automatisée (minimum : 15 secondes de traitement). On doit viser un taux d'application superficiel de 0,12/m² de propiconazole.

4. Technique automatisée de pulvérisation en tunnel (paramètres de traitement appropriés pour une unité et un substrat précis). On doit viser un taux d'application superficiel de 0,08/m² de propiconazole.

Finition : Le bois traité ne doit renfermer aucun résidu de solvant au moment de l'application de la couche de peinture, de vernis ou d'un autre produit de finition. Le laisser sécher pendant 4 à 8 heures à température ambiante de 20 °C, ou moins longtemps, si on utilise une méthode de séchage accéléré.

Nettoyage : Utiliser de l'essence minérale pour enlever le produit de préservation des surfaces contaminées.

ENTREPOSAGE :

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer avec des produits destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Pour les contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant, ou encore à l'administration municipale, pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les eaux de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Une fois qu'il est vidé et rincé, rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou superflus, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Pour les contenants consignés :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Le contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants qui peuvent être remplis de nouveau pour l'utilisateur par le distributeur ou le détaillant :

Le contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli par le distributeur ou le détaillant avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

DRYVAC®1010

**PRODUIT DE PRÉSERVATION DU BOIS
HYDROFUGE
USAGE INDUSTRIEL**

SOLUTION

PRINCE ACTIF: Propiconazole :0,5

% LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



**ATTENTION - POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Avertissement : peut contenir l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION : 24246
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18.9L à 15000L

EVERDRY FOREST PRODUCTS LTD
PO BOX 1174
Guelph ON N1H 6N3
(905) 842 6411

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

On ne connaît aucun antidote spécifique. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES :

Ne pas utiliser ni entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. En cas d'incendie, utiliser une pulvérisation d'eau, de la mousse, du gaz carbonique ou poudre chimique. Tenir le produit à l'abri du gel. L'entreposer à une température supérieure à 0°C.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement. Ce produit contient un distillat de pétrole. Éviter de contaminer le sol pendant l'application et l'entreposage.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.